

Madame Frédérique BREDIN  
Présidente  
Centre national de la cinématographie  
12, rue de Lübeck  
75784 Paris cedex 16

Paris, le 18 mars 2015

Madame la présidente,

Une réunion entre les représentants des auteurs et les représentants des prestataires techniques du doublage et du sous-titrage s'est tenue récemment rue de Lübeck, organisée par Igor Primault à la demande des organisations d'auteurs. Il s'agissait, en particulier, de faire le point sur les mesures formalisées dans la Charte des bons usages entre les auteurs, les prestataires techniques et les commanditaires du doublage et du sous-titrage.

A l'issue de cette réunion, nos organisations professionnelles vous demandent officiellement de bien vouloir confier à la direction des études du CNC (cf avant dernier alinéa du point 6 de la Charte signée sous l'égide du CNC) la réalisation de l'étude prévue sur la connaissance des coûts et des structures de coûts des filières de doublage et de sous-titrage et sur les perspectives de marché.

L'objectif de cette étude est de mesurer l'état économique du secteur du doublage et du sous-titrage en France, notamment au regard des exportations. Elle permettra aux organisations signataires de la Charte de prendre toutes les mesures nécessaires pour la préservation de la qualité des prestations de doublage et de sous-titrage tout en garantissant la pérennité de ces activités et leur "localisation" en France.

Pour préciser les termes et le périmètre de cette étude, il nous semble que celle-ci devra apporter des réponses quant aux sujets suivants :

1. Typologies des entreprises prestataires de doublage, de sous-titrage et de *voice-over* :
  - Nombre d'entreprises œuvrant au titre de chacune des activités
  - Effectifs salariaux
  - Répartition en masse du chiffre d'affaires des entreprises du secteur au minimum selon les activités (doublage - sous-titrage - *voice-over*) et selon les secteurs de diffusion (cinéma - télévision - vidéo)
  - Part de la facturation pour le travail technique et part de la facturation pour le travail d'auteur
  - Nombre d'heures de programmes ainsi réalisés pour les différents secteurs de diffusion.
2. Détail de la structure des coûts des devis, en pourcentages (pour tous les postes de dépenses, y compris les charges sociales qui y sont attachées) et ce, en distinguant les différentes activités (doublage- sous-titrage - *voice-over*).



3. Eléments concernant l'évolution des prix et coûts des prestations techniques sur les 3 dernières années + une comparaison au regard de ces différents prix établis 5 ans auparavant.
4. Informations concernant les activités et métiers d'auteurs visés par l'étude et nombre de personnes par catégories
5. Nature juridique des rémunérations versées aux auteurs (sociale et fiscale)
6. Volume d'écritures comptables concernant les règlements auteurs et volume financier global
  - o Evolution des rémunérations des auteurs sur les 3 dernières années + comparaison au regard de la rémunération 5 ans auparavant (sur la base des tarifs préconisés par les auteurs).
7. Information concernant les besoins des commanditaires :
  - o Evolutions des prix d'achat sur les 5 dernières années
  - o Politiques d'achat (exigences contractuelles, critère d'achat, ...)
  - o Typologie des prestations achetées (doublage - sous-titrage - *voice-over*)
  - o Volume financier pour les programmes en langue française destinés à l'export
  - o Volume de droits d'auteur versés en prime de commande pour les programmes en langue française destinés à l'export


Les données économiques, issues du CNC, nécessaires à la réalisation de cette étude, pourront être complétées par celles des organisations présentes à cette réunion. La Ficam, le Snac, l'Ataa, l'Upad et l'Asif seront quant à eux à même de fournir divers renseignements, tout particulièrement concernant les pratiques de rémunération des professionnels. Sans aucun doute, certains commanditaires (distributeurs, producteurs, éditeurs et télédiffuseurs) accepteront de fournir à vos services certains éléments économiques en leur possession s'ils sont sollicités en ce sens par le CNC.

Compte tenu des termes de la Charte signée grâce au travail et sous l'égide du CNC, il est particulièrement nécessaire que cette étude économique puisse être réalisée par les services du Centre. Les discussions auxquelles étaient associés les commanditaires (télédiffuseurs, distributeurs, producteurs, éditeurs) montrent le souhait unanime des participants que cette étude puisse être commencée rapidement.

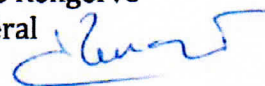
Nous savons combien la direction des études est sollicitée, mais outre qu'elle ne l'a jamais été pour cette filière et ces métiers et qu'il y a donc un intérêt pour le Centre à la réaliser, cette étude ainsi circonscrite ne devrait pas, compte tenu des savoirs et connaissances du Centre, entraîner des coûts ou des temps excessifs ou déraisonnables.

C'est pourquoi nous espérons vivement que les instructions nécessaires seront données et vous prions de croire, Madame la présidente, à l'assurance de notre très haute considération.

Jean-Yves Mirski  
Délégué général  
Ficam




Emmanuel de Rengervé  
Délégué général  
Snac



Juliette de la Cruz  
Présidente  
Ataa



Vanessa Bertran  
Présidente  
Upad



Mariette Kelley  
Asif

